



# Le Chavannus

notre journal - votre actualité - des textes - notre histoire

## ÉDITORIAL

Un chef d'orchestre émérite dans la tête.

L'être humain est la machine la plus extraordinaire qui soit. Il a en effet un cerveau, une matière que l'on dit grise et qui est un chef d'orchestre hors pair. C'est lui qui régule notre respiration, nos émotions, nos mouvements, nos prises de décision, notre mémoire, notre conscience, notre empathie. Tout ce qui nous concerne lui revient. Certes, nous venons d'énoncer une lapalissade mais celle-là du coup, mériterait d'être répétée encore et encore.

Bien que nous ayons le réflexe de mettre la main sur le cœur pour exprimer nos joies ou nos peines, cela se passe d'abord à l'étage supérieur. Lorsque la peur nous incite à prendre nos jambes à notre cou, c'est aussi de là-bas que vient notre salut.

Il serait peut-être temps pour ceux d'entre nous qui n'y prêtent pas attention d'apprendre à choyer cette tour de contrôle qui prévient les catastrophes, à la bichonner parce qu'elle est au service de notre corps tout au long de notre vie sans jamais prendre une seconde de pause. Pourquoi mettons-nous tant de soin à nettoyer le clavier de notre ordinateur alors que nous transportons entre les deux oreilles pas moins de 86 milliards de neurones à notre disposition et cela tout le temps, gratuitement, sans avoir besoin de pousser un bouton marche ou arrêt ?

Cette attitude qui ressemble à une ingratitude mérite d'être réparée d'autant que le cerveau, ce mystère qui nous habite, sait se montrer reconnaissant.

Il y a moult conseils dans la littérature spécialisée et ailleurs pour apprendre à maintenir un cerveau en bonne santé, à le muscler et à le rendre plus performant lorsqu'il s'agit de nous accompagner dans les bons et les difficiles moments de notre vie. Nos amis d'Asie qui s'adonnent à la pratique régulière de la méditation nous parlent des effets bénéfiques de la méditation, tels une attention plus soutenue, une mémoire moins infailible et une meilleure capacité à gérer nos émotions. Oubliez la posture en Lotus ou les lévitations spectaculaires. Installez-vous calmement dans le silence et portez attention pendant quelques minutes à ce qui se passe au dernier étage de votre corps avec bienveillance. Au fil du temps, votre cerveau vous le rendra bien.

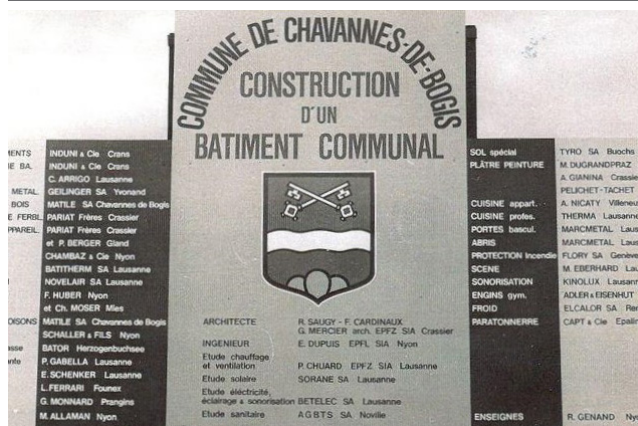
Bonne méditation et bonne lecture. Profitez-bien de cet été qui s'est fait attendre comme jamais.

La rédaction

## CELA ARRIVERA DEMAIN

- 1<sup>er</sup> juillet - 20 août Vacances scolaires d'été
- 1<sup>er</sup> août Festivités pour la Fête nationale à Bogis-Bossey
- 17 septembre La Chavannaise
- 28 octobre La Fête des monstres

## L'été - 21 juin à 16h57



## SOMMAIRE

- Pages 2-3 Conseil communal
- Pages 4-5 La société de développement - Quiz
- Page 6 La grande salle
- Page 7 90 ans
- Page 8 Le cimetière
- Page 9 Dans nos jardins : Le jardinage
- Page 10 Zone 30
- Page 11 Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
- Page 12 Parking communal



## CONSEIL COMMUNAL - 22 mars 2023

Quel menu : 33 points à l'ordre du jour de cette séance !

Pour commencer, un sujet émotionnel : le préavis N°1/23 concerne l'**étude d'un projet de fusion** des huit communes de la région de Terre Sainte et son financement, en l'occurrence un crédit de CHF 8'830.00, représentant notre contribution financière pour cette étude. Il n'y a pas eu de consensus parmi les 5 membres de la commission ad hoc : 4 personnes sont favorables à cette étude, qui aura lieu même si notre commune la refuse et donnera des éléments précis pour savoir ensuite s'il faut aller de l'avant et surtout permettra à tous les citoyens de s'exprimer. La cinquième personne présente un rapport de minorité : elle donne une lecture théâtrale de son texte et prétend que l'étude est biaisée, menée par des personnes favorables à la fusion et qu'elle ne sera donc pas neutre. Elle souhaitait que la population soit consultée avant l'étude, dans laquelle les citoyens ne sont pas impliqués, sous peine de perte d'autodétermination.

Alain Barraud explique que pour avoir une opinion sur le principe d'une fusion, il faut justement connaître au préalable ce qui existe dans chaque commune. Une démarche participative visant à associer le plus largement possible la population et notamment les jeunes de notre région sera entreprise parallèlement aux travaux des différents groupes de travail. Cette étude représentera une occasion unique de réfléchir à l'idée que nous nous faisons de la gouvernance régionale et du rôle que pourrait jouer une éventuelle commune unique pour Terre Sainte. Cette réflexion a un sens car le volume et la complexité des tâches que les communes doivent traiter aujourd'hui nécessitent un appareil administratif toujours plus important. Les exigences de l'Etat concernant la mise en œuvre de politiques publiques (par ex. Plan énergie et climat communal - PECC) et celles de nos citoyens et citoyennes quant au développement des prestations communales augmentent année après année. Nos petites et moyennes communes n'ont pas toujours les moyens de répondre à ces demandes. De plus, les associations intercommunales provoquent une diminution de la démocratie, puisque les Conseils communaux ne peuvent plus s'exprimer, par exemple pour le budget.

La demande de vote à bulletins secrets n'étant pas soutenue, la Présidente demande de voter à mains levées : le **préavis est accepté** par 26 oui, 8 non et 4 abstentions.

*En date de fin mai, tous les Conseils des communes de Terre Sainte ont accepté ce préavis, sauf Tannay, qui doit revoter en automne, à la suite d'un vice de forme. A Coppet, un référendum s'opposant au crédit d'étude a abouti et les citoyens voteront en septembre.*

Les préavis N°2, 3, 4, 5 et 6 sont les réponses apportées par la Municipalité pour améliorer la sécurité routière dans le village, à la suite de l'étude de mobilité présentée lors du précédent Conseil.

Le crédit de CHF 119'000.00 pour la création d'un trottoir le long du chemin du Collège et jusqu'au carrefour avec le chemin de la Repentance est **accepté** à l'unanimité. L'emprise nécessaire à ce trottoir a été, après négociation, obtenue gratuitement auprès des promoteurs des nouveaux immeubles.

Le préavis suivant concerne un endroit sensible : la traversée de la route de Bogis-Bossey devant l'école, où un élève a été blessé il y a deux ans. Il demande un crédit de CHF 140'000.00 pour le déplacement du passage piéton côté Genève, la création d'un îlot au milieu de la chaussée et le déplacement de l'arrêt de bus côté Lausanne. Avec ces mesures, le dépassement d'un bus à l'arrêt ne mettra plus les piétons en danger. Le préavis est **accepté** par 37 oui et une abstention, même si certains conseillers auraient préféré la pose d'un gendarme couché ou des feux.

En revanche, le crédit de CHF 81'000.00 pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité du passage piéton de la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin du Jura est **refusé** par 24 non, 11 oui et 3 abstentions. La situation actuelle paraissant satisfaisante aux Conseillers.

Quant au préavis N°5/23, demande de crédit de CHF 169'000.00 pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité à la route de la Sallivaz, il est **retiré** par la Municipalité. Il prévoyait un élargissement du trottoir au détriment de la chaussée.

Le préavis suivant est une demande de crédit de CHF 69'000.00 pour l'installation 10 totems « zone 30 » dans le village. Il est **accepté** par 26 oui, 11 non et 1 abstention. Ainsi, dès le mois de juillet, la circulation dans toute une partie du village sera limitée à 30km/h. Les détails vous sont présentés en page 10 de ce journal par Michael Müller, Municipal en charge de ce dossier.

Le crédit complémentaire de CHF 30'000.00 demandé pour l'achèvement de la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom), anciennement PGA, est **accepté** à l'unanimité.

Unanimité également pour **accepter** le préavis N°8/23, demande de crédit de CHF 230'000.00 pour l'achat de 50% des 1750 m2 de terrain d'une parcelle privée, à proximité de l'école. L'autre moitié du terrain serait acheté par la commune de Bogis-Bossey. Cet achat est l'une des conséquences de la révision du Plan d'Affectation Communal. Il anticipe la nécessité de créer un périmètre scolaire cohérent et de plus permettrait d'augmenter la sécurité en supprimant la circulation automobile entre les bâtiments existant. La décision doit se prendre maintenant, même si la Municipalité ne dispose que d'un avant-projet de la réalisation non encore abouti. *Il est à noter que, ce même soir, les Conseillers de Bogis-Bossey acceptent aussi cette demande de crédit pour leur part.*

Le préavis N°9/23, demande de crédit de CHF 160'000.00 pour la modernisation et la télégestion de l'éclairage public suscite plus de débats.

Sur l'ensemble de la Commune, les ampoules de l'éclairage public ont déjà été modifiées en une technologie LED, ce qui a permis une réduction significative des coûts d'éclairage public et un abaissement de l'intensité de l'éclairage de 50% entre 23h00 et 05h00 du matin.

La Municipalité explique que ce projet est le meilleur compromis possible parmi tous les enjeux : consommation d'énergie, pollution lumineuse, sécurité, flexibilité de l'éclairage et confort d'utilisation. Cet outil permettra une gestion efficace et sur mesure de l'éclairage public, donc un contrôle des coûts et une adaptabilité immédiate. Au vote, le préavis est **accepté** par 25 oui et 13 non.

Le dernier préavis est une demande de crédit de CHF 17'500.00 destiné à 50 % des coûts de l'installation d'un grillage sur deux côtés de l'aire de jeux intercommunale. L'autre 50 % est à la charge de Bogis-Bossey.

A ce jour le terrain de football n'est pas clôturé ce qui implique que de nombreux ballons finissent en dehors de ce dernier et plus particulièrement sur le champ agricole qui le jouxte. Le fait d'aller récupérer les ballons engendre des dégâts aux cultures et plantations. Les exploitants de ce champ se sont plaints à de nombreuses reprises et demandent que des mesures soient prises pour le protéger. La solution serait l'installation d'un grillage métallique sur le côté Genève et sur le côté Jura de l'aire de jeux qui par sa hauteur empêcherait les ballons d'atterrir dans le champ.

Le préavis est **accepté** par 36 oui, 1 non et 1 abstention. A Bogis-Bossey également, les Conseillers acceptent un préavis semblable pour les 50 % restant.

Parmi les communications de la Municipalité, on remarquera avec dépit que les nouvelles dispositions prises par les CFF pour la vente de cartes journalières par les communes est d'une telle complexité que notre commune ne pourra plus offrir ce service dès l'an prochain.

Les Conseillers n'ont pas de propositions individuelles à formuler après une rencontre si dense.

A l'heure de la verrée (à presque 23 h), ils manifestent leur satisfaction de voir que de nombreux sujets qui semblaient enlisés ont trouvé une réponse et que le village va de l'avant.

Les prochaines séances se tiendront les 28 juin et 6 décembre.



## INFORMATIONS ET NOUVELLES DIVERSES

### Emondage des haies et élagage des arbres

Comme chaque année, la Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, et ceci avant le 3 juillet.

Nous vous avons donné des explications précises à ce sujet en page 8 du Chavannus N°77 de l'été 2020.

### Locaux à louer

Vous l'avez peut-être lu dans la presse : la Municipalité offre à louer des locaux commerciaux, depuis le 1er juillet 2023. Vous l'avez donc compris, l'épicerie L'Horizon local fermera ses portes. Nous vous la présentions en été 2022, mais elle n'a pas trouvé sa clientèle.

Qui va occuper les locaux ? Y aura-t-il une agence postale ? Nous vous tiendrons au courant.

### Piscine - patinoire

La déviation des réseaux d'eau est terminée et les terrassements sont en phase de finalisation. Les travaux de fondation, afin de pouvoir réceptionner la grue, sont en cours de réalisation, pour que ceux de maçonnerie puissent débuter dans le courant du mois de mai.



Vue aérienne des terrassements



Bétonnage du socle de grue

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE CHAVANNES-DE-BOGIS



### La création d'une décoration : un travail collectif au cœur de notre commune

Lors d'une rencontre avec Françoise Wermeille, présidente de la Société de Développement de Chavannes-de-Bogis (SDC), nous avons découvert les coulisses de leur processus créatif. L'objectif de Françoise était de montrer aux habitants que la décoration ne se limite pas à l'achat d'objets préfabriqués, mais qu'elle peut être réalisée de A à Z avec passion et dévouement.

La SDC compte actuellement six membres actifs, qui travaillent ensemble pour créer des décors uniques. Grâce à un local généreusement mis à disposition par la commune dans une ancienne école, l'équipe possède tout le matériel nécessaire, du bois à la peinture en passant par les machines.

Le financement des travaux est assuré grâce à diverses collaborations avec la commune. En organisant des événements tels que le Noël des enfants et l'accueil des nouveaux habitants, la société reçoit une reconnaissance et un soutien financier. De plus, la commune intervient en cas de dépenses importantes, apportant ainsi un soutien précieux.

Au cours de l'interview, Françoise a cherché des photos pour illustrer leur parcours depuis le début. Malgré sa préférence pour les technologies traditionnelles, elle reste déterminée à montrer les origines de leur art. La passion et l'engagement de cette société sont les fondements d'une communauté unie et florissante.

Dans leurs projets, l'équipe puise son inspiration dans les idées individuelles des membres ainsi que dans les événements et les éléments qui suscitent leur intérêt. Chaque année, ils s'efforcent de créer de nouvelles décorations tout en réutilisant des éléments des années précédentes.

Le processus de création commence par des dessins sur de grandes planches, qui sont ensuite découpées avec précision par un membre de l'équipe. Les bordures sont poncées et des produits spéciaux sont appliqués pour garantir la résistance des décorations face aux intempéries. Tout ce travail minutieux se déroule dans leur local, où tout le matériel nécessaire est soigneusement stocké.

Les projets réalisés par la société de développement ont un impact positif sur le village de Chavannes-de-Bogis. Les habitants apprécient les efforts déployés par l'équipe et trouvent les décorations joyeuses et attrayantes. Bien que le recrutement de nouveaux membres ne soit pas facile, la satisfaction de la communauté est une récompense en soi.

Parmi les projets les plus mémorables de la société de développement, on compte le passage à l'an 2000, où plus de 200 personnes ont été réunies pour un repas festif à la salle communale. Cet événement a été un succès marquant et laisse encore des souvenirs chaleureux dans l'esprit de chacun.

La société de développement de Chavannes-de-Bogis continue d'embellir le village avec créativité et dévouement. Ses réalisations contribuent à maintenir une atmosphère agréable et festive tout au long de l'année.

En conclusion, la création d'une décoration est bien plus qu'un simple achat. C'est un processus collectif qui apporte joie et beauté à la commune, tout en renforçant les liens entre les habitants. La SDC est un exemple inspirant de travail d'équipe et d'engagement communautaire. Si vous êtes intéressé par l'art de la décoration et souhaitez contribuer à la magie de la commune, n'hésitez pas à rejoindre la SDC. Ensemble, nous pouvons continuer à embellir notre communauté et à créer des souvenirs mémorables pour les années à venir.

Pour manifester votre intérêt : [lechavannus@hotmail.ch](mailto:lechavannus@hotmail.ch)

Marie-Laure Konate





Une autre décoration appréciée cette année



## Quiz

Le canton de Vaud a préparé un test de connaissances à l'intention des candidats à la naturalisation. Le test aborde quatre thèmes : l'histoire, la géographie, les institutions politiques et la société.

Nous vous proposons une nouvelle séquence de questions de chaque thème :

**25) 39) Combien d'habitants approximativement, Chavannes-de-Bogis compte en 2018 ?**

- 2500 habitants       1300 habitants       800 habitants       3200 habitants

**26) Avec quelle autre commune, Chavannes-de-Bogis partage-t-elle notamment son école primaire ?**

- Crassier       Divonne-les-Bains       Bogis-Bossey       Founex

**27) Qui détient le pouvoir législatif au niveau de la commune de Chavannes-de-Bogis ?**

- Le peuple       La Municipalité       Le Syndic       Le Conseil communal

**28) A quelle animation organisée par la commune de Chavannes-de-Bogis peut-on assister chaque année ?**

- Kermesse       Fête de la Vigne       Carnaval       Désalpe

Réponses en page 7

## LE BÂTIMENT COMMUNAL A 40 ANS

Nous vous avons narré la saga de son financement compliqué dans le N°68 du Chavannus.

Il a été inauguré en mai 1983, a été payé près de 6 millions de francs et a coûté sa place au Syndic de l'époque !

Après 40 ans, il reste une fierté pour le village. C'est une grande salle polyvalente (sports divers, gymnastique, représentations théâtrales, spectacles, concerts, conférences, ...) qui s'ouvre sur l'esplanade et la verdure, un foyer qui sert pour des réunions ou des repas, une cuisine professionnelle avec chambre froide, un logement de fonction, un garage autrefois utilisé pour les pompiers, les locaux de l'administration communale, le bureau du syndic, un carnotzet, et au sous-sol des vestiaires, des abris antiatomiques mis à disposition de sociétés. A l'extérieur, une place de jeux très fréquentée et un parking complètent l'ensemble.

En 40 ans, il a fallu entretenir les installations, changer les vitrages, la paroi de séparation, rénover la cuisine, moderniser la place de jeux, s'adapter au départ des pompiers, pour que tout reste fonctionnel.

En octobre 2021, le Conseil communal accepte une demande de crédit de CHF 95'000.00 pour une étude d'agrandissement et de transformation des locaux administratifs et la création de deux appartements. En juin 2022, à l'unanimité, le Conseil communal accepte le crédit de CHF 1'400'000.00 pour la construction ; les travaux pourront commencer en septembre. Bruits et poussière ont accompagné le chantier, mettant à rude épreuve les oreilles et les nerfs du personnel qui a continué à travailler au même endroit.

Les nuisances se terminent, le déménagement approche et en septembre l'administration communale s'installera dans ses nouveaux locaux.

Chantier 1983



Chantier 2023



## 90 ANS

### Les 90 ans de Madame Michelle Henry

Au début du mois d'avril une délégation de la Municipalité est allée rendre visite à Madame Michelle Henry pour marquer son 90e anniversaire. Ses deux filles, son gendre et deux petits-enfants étaient présents.

Ancienne habitante du village, institutrice à la Rippe et épouse du régent de Chavannes-de-Bogis, une page lui avait été consacrée dans le n° 70 du Chavannus (automne 2018). Elle a conservé son dynamisme et sa joie de vivre, s'intéressant à l'actualité du village et aux nouvelles constructions qui densifient des parcelles proches de sa maison !

La Municipalité lui a offert deux arbustes pour fleurir son jardin et adressé ses meilleurs vœux pour une heureuse suite de retraite.



### La Municipalité a également fêté les 90 ans de Monsieur Luc Joly

M. Joly est genevois, fils d'immigrés français. C'est un artiste peintre, sculpteur, dessinateur et enseignant. Il a enseigné la géométrie, la fameuse géométrie descriptive et les axonométries dans des écoles de Genève de 1956 à 1995.

En 1985, à l'exposition Editart de Genève, Luc Joly rencontre Michel Butor, avec qui il entamera une correspondance et une collaboration étendue sur de nombreuses années.

Il a profité de la visite de Municipaux pour leur montrer des ouvrages reflétant sa création artistique.

Résidant aujourd'hui dans notre village, Luc Joly continue d'exposer, de peindre, d'écrire et de dessiner.



## RÉPONSES AU QUIZ DE LA PAGE 5

25) 1300 habitants

Au 31 décembre 2021, la commune compte 1330 habitants (852 Suisses et 478 étrangers)

26) Bogis-Bossey

27) Le Conseil communal

28) Carnaval, mais....

Organisée par l'Amicale avec le soutien de la Société de développement et de membres de l'ancienne jeunesse, la première édition du carnaval s'est tenue le 14 mars 2015, suivie d'une deuxième édition le 19 mars 2016, une troisième le 18 mars 2017, une quatrième le 24 mars 2018 et une 5ème édition le 23 mars 2019. Il a hélas fallu annuler les festivités en 2020 et 2021 à cause du COVID. Puis, une grosse déception : il n'y avait plus suffisamment de membres des différentes sociétés pour reprendre l'organisation. Les membres de l'Amicale ont pris de l'âge, plusieurs de l'Ancienne jeunesse sont devenus parents et ont moins de disponibilité. La manifestation, comme le bonhomme hiver, a disparu....pour l'instant ?

## LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CIMETIÈRE

En mars 2022, le Conseil communal acceptait le préavis municipal concernant la demande de crédit de 95'000 francs pour la rénovation du cimetière. L'esthétique générale de celui-ci donnait l'impression d'un lieu peu entretenu avec un mur sale et effrité, des arbres malades, les plantations et le gazon en piteux état. L'objectif de la Municipalité était de le réaménager afin de le rendre accueillant pour les familles, parents et amis.

Comme prévu initialement, les nombreuses étapes de ce chantier se sont terminées ce printemps. Elles se sont enchaînées au mieux en fonction de la météo. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Rénovation des murs : nettoyage, piquage et crépissage
- Drainage le long du mur extérieur et pose d'une grille à l'entrée
- Création d'un espace aménagé pour le container à déchets
- Réfection du point d'eau (y compris changement de la conduite d'arrivée d'eau)
- Abattage et replantation d'arbres et arbustes
- Réfection des chemins et des surfaces herbeuses

Sans aucun doute, l'objectif est atteint. Les lieux sont accueillants et agréables, le point d'eau est pratique (en hauteur), le container est caché et deux bancs sont à disposition pour les visiteurs qui souhaitent s'asseoir pour se recueillir. Notre cimetière n'a plus rien à voir avec ce qu'il était comme en témoignent ces photos !

Chantal Michel, Municipale

**AVANT**



**APRES**



## DANS NOS JARDINS : LE JARDINAGE AU POTAGER

La pratique du jardinage remonte à l'antiquité. Ses effets bénéfiques sont multiples, non seulement pour le corps mais aussi pour l'esprit et pour la préservation de l'environnement. Anti-stress reconnu, le jardinage renforce les os et les muscles repoussant ainsi certaines maladies liées à la sédentarité. Il permet aussi de se libérer du stress quotidien en se vidant la tête, de se dépenser physiquement et de se sentir au plus près de la nature. Le contact des doigts avec la terre procure un sentiment de sérénité et de calme qui nous met en accord avec nous-même et nos sens. Lorsque nous jardinerons cet été, seul ou en compagnie, pensons-y. En ces périodes tumultueuses où le numérique et les jours qui filent l'emportent sur l'essentiel, donnons-nous le temps de redonner tout son sens à nos sens.

Jardiner est par ailleurs une activité qui intéresse les enfants. C'est un excellent moyen de leur apprendre à voir germer la vie sous leurs doigts tout en leur procurant un sentiment de responsabilité et de grande satisfaction quand vient le temps de la récolte après des semaines d'observation exaltante. C'est aussi un facteur de complicité et de fierté mêlée avec les plus grands, un espace de liberté qui semble encore résister à l'emprise du numérique sur la vie de nos enfants.



Quelle que soit la taille du jardin ou du petit coin de verdure aménagé sur la terrasse d'un balcon d'appartement, le sentiment de bien-être est le même. Il suffit de fermer les yeux pour se retrouver à la campagne, au plus près de cette terre qui nous fait tant de bien. Un jardin potager sur un balcon d'appartement est un moyen accessible de profiter d'un coin de verdure tout en faisant pousser différentes variétés de légumes ou de plantes aromatiques.

Un autre facteur encourageant réside dans la gamme de choix qui s'offre à nous. Outre les salades fraîches et croquantes et la tomate, qui se déclinent en de nombreuses variétés, le concombre rafraîchissant ou encore le poivron aux multiples couleurs sont à considérer.

Viennent ensuite les pois mange-tout à la saveur si agréable, les haricots ou encore les radis qui ont la particularité de pousser très vite et qui présentent un intérêt certain pour les impatientes dont généralement les enfants.



Les légumes venant d'autres contrées se retrouvent désormais dans nos jardins avec beaucoup de succès. Ces légumes à la saveur fine et peu sensibles aux insectes poussent rapidement et se cultivent facilement.

Erreur fatale mais si couramment commise, évitez les semis uniques qui font que l'on se retrouve avec plusieurs plants prêts à la consommation en même temps. Si vous n'avez pas de lapin et que vos voisins sont en vacances, cela peut s'avérer gênant mais surtout dommage si vous devez jeter une récolte que vous avez mis tant de soin à produire. Des conseils pratiques sur la planification des semis dans votre jardinerie vous aideront à éviter de tels désagréments.

Comment finir sans une ode à nos herbes aromatiques : ciboulette, basilic, thym, persil de toutes sortes, sauge, romarin et autres délices herbacés et qui se logent parfaitement dans les jardinières verticales disponibles sur le marché ? Que dire des odeurs si caractéristiques du sud qui nous envahissent lorsque le soir venu ou tôt le matin, le temps de l'arrosage les sublime et nous rend heureux ? Que de plaisirs simples et pourtant riches en intensité.

La liste n'est pas exhaustive. Faites votre choix.



## LE VILLAGE EN ZONE 30

Dans sa séance du 22 mars 2023, le Conseil Communal a accepté le préavis 6/23 proposé par la Municipalité de passer à 30 km/h les chemins et routes communales du village de Chavannes-de-Bogis.

Rappel : Le Conseil Fédéral, dans sa séance du 24 août 2022, a décidé que les *Zone 30 km/h* pourront désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale.

Dans le cadre de l'étude de mobilité réalisée en 2022 et en vertu des modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et de l'ordonnance du DETEC sur les *Zone 30 km/h* entrées en vigueur le 1er janvier 2023, la Municipalité a envisagé de modifier l'affectation de certaines routes du village de Chavannes-de-Bogis dans un but de sécurité, d'amélioration de la qualité de séjour dans l'espace public, de baisse des émissions de gaz d'échappement et de baisse des nuisances sonores pour les riverains et riverains.

Il est à noter que les chemins aujourd'hui « riverains autorisés » gardent leur statut et que la signalétique actuelle reste en vigueur telle quelle. Les véhicules gardent la priorité sur les piétons.

Les routes et chemins suivants seront mis en *Zone 30 km/h* :

- Route de la Sallivaz,
- Chemin du Collège,
- Chemin des Vergers,
- Chemin des Chalets,
- Chemin du Jura,
- Chemin du Poste.
- Chemin de la Dôle,

A l'entrée de chaque route/chemin, un totem indiquera au recto le début de la *Zone 30 km/h* et au verso la fin de cette zone. Un marquage au sol rappellera également que nous nous trouvons dans une *Zone 30 km/h*.

La mise en place de cette restriction est prévue en juillet 2023.

A noter que le chemin des Chalets sera en sens unique depuis la déchetterie en direction de Genève.

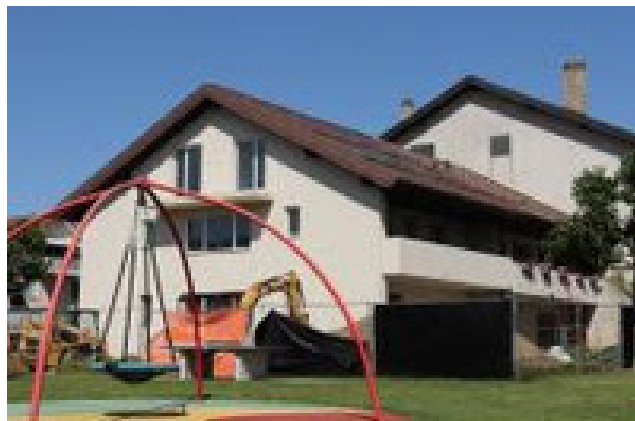
Veuillez trouver ci-dessous un plan synoptique de l'emplacement des totems 30km/h (points rouges) :



Vos réactions/commentaires sont les bienvenus à : [lechavannus@hotmail.ch](mailto:lechavannus@hotmail.ch)

Michael Müller, Municipal

## JADIS ET MAINTENANT



Le chantier se termine, l'agrandissement se fond discrètement dans l'existant, aux abords de la place de jeu.



## C'ÉTAIT HIER - IL Y A 50 ANS

### Municipalité du 29 mars 1973

- Depuis le 31 décembre 1972, la station Total, en face de l'auberge, est fermée. Une réflexion doit être entamée à propos de l'avenir de cette parcelle.
- Les marais du côté de Péguey ont pris feu.

### Séance intermunicipale du 29 mars 1973

- Après étude des différentes offres en vue de l'installation d'orgues à l'église, celle de la maison Walcker (CHF 43'000.) sera en principe retenue : orgue à 2 claviers et pédalier.

### Séance intermunicipale du 6 avril 1973

- Adjudication des travaux de la Station d'épuration de Bogis-Chavannes. Le montant total des soumissions les meilleures marchés est d'un peu plus de CHF 500'000.- .

### Municipalité du 14 mai 1973

- 21.67 tonnes d'ordures ont été incinérées en 1972 pour un coût de CHF 1'362.85 .
- La Municipalité recevra les fanfares de Divonne et Coppet, invitées à participer au cortège du Giron des Jeunesses, et offrira le verre de l'amitié.

### Municipalité du 4 juin 1973

- La Municipalité accepte l'ouverture d'une 2e classe primaire supérieure dans la salle communale de Bogis-Bossey, sachant que cette classe sera transférée à fin 1974 dans le complexe scolaire de Crassier-Borex.
- Le Commandant du Feu, pour l'appel aux sapeurs-pompiers en cas d'alarme, propose le remplacement de la sonnerie de la cloche par une sirène avec compresseur.

### Municipalité du 21 juin 1973

- La Municipalité refuse la demande de M. Jeanneret de Genève d'installer un grand Luna-Park du 14 au 29 juillet en dessous de la station d'essence de la frontière.

le liseur d'encre passées

## DES CHANGEMENTS AU PARKING COMMUNAL

Dans le but de désengorger le parking communal sis à la route de la Sallivaz et de restreindre au maximum son utilisation par des voitures ventouses, la Municipalité a décidé de mettre ce parking à ban en en limitant le stationnement à 4 heures du lundi au vendredi entre 06h00 et 22h00. Elle espère ainsi avoir plus de places disponibles pour nos habitants et leurs visiteurs.

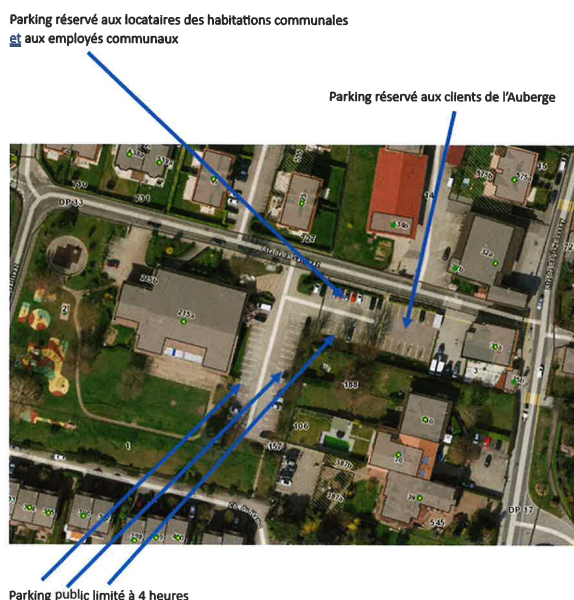


Ce parking sera fractionné en 3 parties (voir plan ci-dessous).

- 15 places réservées aux clients de l'Auberge
- 11 places réservées aux locataires des habitations communales et aux employés administratifs du greffe
- 52 places publiques qui seront limitées selon décision décrite ci-dessus.

L'affichage bien visible du disque de stationnement bleu servira à indiquer l'heure d'arrivée.

Nous espérons ainsi éliminer les voitures ventouses. L'avenir nous dira si cette option porte ses fruits. Des contrôles seront effectués par nos ASP et les contrevenants seront verbalisés.



Vos réactions/commentaires sont les bienvenus à : [lechavannus@hotmail.ch](mailto:lechavannus@hotmail.ch)

Michael Müller, Municipal



## LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Les municipaux
- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Marie-Laure Konate
- Aude Barraud

Mise en page : Sandra Bernet

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

**L'automne - 23 septembre à 8h49**

Contact : [lechavannus@hotmail.ch](mailto:lechavannus@hotmail.ch)

Le prochain numéro paraîtra au début de l'automne.

Délai pour vos articles et réactions : 15 août 2023